



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT L'ARRETE DU 1er FEVRIER 2013
IMPOSANT A TITRE PROVISOIRE DES PRESCRIPTIONS VISANT A PROTEGER
LES INTERETS VISES A L'ARTICLE L511-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
POUR LE CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE FLAMOVAL
SITUE SUR LA COMMUNE DE ARQUES

En application du principe de participation du public défini à l'article L120-1 du Code de l'Environnement, le Préfet du Pas-de-Calais organise une consultation du public sur ce projet d'arrêté du 16 décembre 2013 au 6 janvier 2014 inclus.

A cet effet, une copie du projet d'arrêté, de l'arrêté préfectoral du 1er février 2013 ainsi qu'une note de présentation sont consultables par voie électronique sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Annonces et avis - consultation du public - consultation environnementale) et en version papier à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP/SIC), à la Sous Préfecture de SAINT OMER et à la Mairie de ARQUES.

Le public pourra formuler ses observations pendant cette période par courriel à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr ou par voie postale à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS Cedex

Pour le Préfet,
Le chef de bureau délégué,

Christian ORBAN